

Fonctionnement du GT création du label

CODIR :

Conduit et
réalise l'étude

COPIL : Parties

Prenantes intéressées :
donnent les grandes
orientations

Comité de relecture :

Consultent les CR de
réunions, Relisent et
corrigent les livrables

Adhérents du Club Biogaz, public:

Relisent et corrigent les
livrables

ALEXIS	Pascal	Alexis assurances
BELLET	Timothée	PlanET
BERHAULT	Hélène	APCA
BOLLENOT	Martin	DGE
BONIN	Jacky	ASTRADE
COMMAILLE	Jean-Francois	SCE
Couturier	Christian	SOLAGRO
DOUCET	Florence	Crédit agricole
DUPRAT	Bertrand	AAMF
GUEZEL	Yann	BPBA
GUILLAUME	Alain	AAMF
HALLOPE	Arnaud	Crédit agricole
HINAULT	JEAN-CLAUDE	AXA

JACOB	Antoine	ARKOLIA ENERGIES
JARRIGE	Léonard	APCA
KERIHUEL	Anthony	S3D
LAPORTE	Jérôme	Groupama
LECOURT	Olivier	Cap Ouest
LEJEUNE	Patrice	Xergi
LOIR	Guillaume	Xergi
MANSUY	Julien	evalor
MESNARD	Sylvain	Envitec
MOUZAY	Paul	Agrikomp
PRUVOT	Claude	AES DANA
SPANNAGEL	Philippe	Naskéo

AMO / MOE / Constructeurs
 Représentants de l'état et des institutions
 agricoles
 Banques et assureurs

CODIR

- ATEE Club Biogaz
 - Michel SPILLEMAECKER, Arnaud DIARA, Marie VERNEY
- CH4 Process
 - Maxime BRISSAUD, Fabien HALLIER, Nicolas HOURIZADEH, Jérôme HANNECART
- **Financiers de l'étude**
 - ADEME (Julien Thual) ; GRDF (Sylvain Frédéric)

Comité de relecture

Membres du COPIL et :

- COFRAC
- ADEME (responsable du RGE)
- Ministères : DGAL, DGE, DGPR
- Réseau énergie de France Nature Environnement
- Organismes de formation : BIO-VALO, AILE, BIOGAZ VALLEE, INERIS
- Autres noms à ajouter ?

Travaux préliminaires du Club Biogaz

- Rencontre des parties prenantes (futurs labelisés) :
Naskéo, Agrikomp, Astrade, S3d/SCE, évalor, AES Dana, Xergi, Utilities Performances
- Rencontre du COFRAC avec l'ADEME (responsable du RGE) : **Guide NFX 50-067**
- Rencontre de l'UIEAU (label Aquaplus) et de l'OPQIBI (label RGE)
- Synthèse de la bibliographie et des références normatives

GT contrats en parallèle

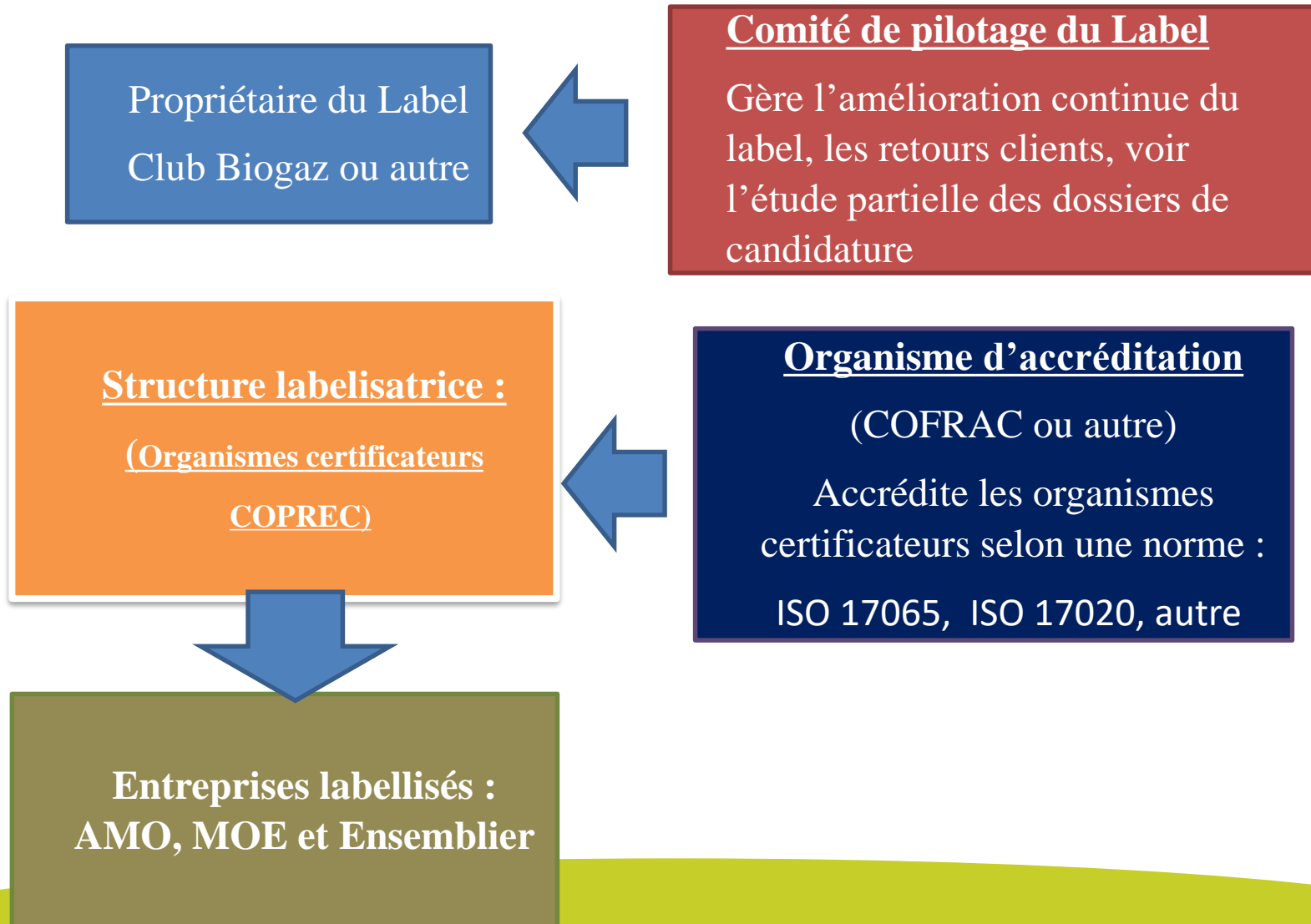
- Le **GT Contrats** a vocation a :
 - Définir un lexique de contrats
 - Proposer des recommandations sur les clauses principales à intégrer
 - Travail sur les montages juridiques et la définition des intervenants :
 - Frontières AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) /MOE (Maitrise d'Œuvre)
 - Montages « alternatifs » : MOD, groupement solidaire

Inscrivez-vous auprès de Marie Verney : jurid.biogaz@atee.fr

Définition des livrables

- Référentiel de certification/labelisation :
 - document(s) technique(s) définissant les caractéristiques que doit présenter un produit et les modalités de contrôle de la conformité à ces caractéristiques ainsi que les modalités de communication sur la certification (y compris le contenu des informations)
 - Guide de fonctionnement (L1) + Cahier d'audit (L2)
- Guide technique à destination des porteurs de projets et maitres d'ouvrage (L3)

Schéma de labellisation possible (forme ADBA)



Membre Fondateur



Règles de labellisation

Michel Spillemaecker

m.spillemaecker@atee.fr 06 77 95 65 95

02/05/2018

Un label pour qui et comment

- **Label Pour qui**

- AMO et BE :
 - Label Metha+ - Bureau d'étude / Assistance à maîtrise d'ouvrage
- MOE
 - Label Metha+ - Maîtrise d'oeuvre
- Concepteur / Constructeur / Ingénierie
 - Label Metha+ - Installateurs

- **Label et ISO 9001**

- Un label autonome
- Un label auditable lors d'une ISO 9001 pour éviter le sur audit

Les grandes lignes

- **Respect des normes, réglementations, et usages applicables**
 - Référentiel réglementaire commun pour tous
 - Arrêtés / Décrets / Circulaires ... Ministériels (Env / Agr / San)
 - Arrêtés ou notifications préfectorales des unités concernées
 - Référentiel normatif et technique
 - Référentiel d'usage

Les grandes lignes

- **AMO et BE**

- Aptitudes et connaissances

- Juridiques relatives au droit des contrats.
 - Passation et gestion des marchés
- Ingénierie financière pour accompagner au financement du projet.
- Procédés et techniques concernées
- Exploitation des installations (garantie contractuelle de la performance du projet)
- Réglementations / Normes / Usages
 - ICPE et nomenclature
 - Droit de l'environnement
 - Droit sanitaire
 -
- Gestion des plannings
- Management des acteurs

Les grandes lignes

- **AMO et BE**

- Domaines

- Etudes préalables – Montage du projet
- Mise en place des prestataires intellectuels et
- Suivi des études
 - DDAE (obtention de l'AP d'exploitation)
 - PC
 - Valorisation du biogaz
 - Etudes sanitaires
 - Etudes de gisement
 -
- Suivi des travaux et réception et suivi du parfait achèvement
- Gestion du planning global du projet (Etudes, Financement, Construction, Exploitation)

Les grandes lignes

- **MOE**

- Aptitudes et connaissances

- Gestion de projet.
- Organisation / Réactivité / Rigueur / Adaptation.
- Etre à l'écoute du MOA ou son représentant
- Réglementations / Normes / Usages
 - Génie civil
 - Génie électrique
 - Génie mécanique
 - Droit des contrats
- Gestion des plannings
- Management des acteurs
- Exploitation des installations (garantie contractuelle de la performance du projet)

Les grandes lignes

- **MOE**
 - Domaines
 - Avant projet de réalisation
 - Réponse au programme fonctionnel et technique
 - Implantations
 - CCTP
 - Consultation des entreprises
 - Diriger les travaux
 - Assurer la réception des installations
 - Gestion du planning de réalisation
 - Gestion du parfait achèvement
 - Réception des ouvrages
 - Règlement des comptes avec les entrepreneurs
 - Responsabilité civile décennale (RCD)
 - Responsabilité civile générale (RCG)

Les grandes lignes

- **Ingénierie**

- Pré commande

- Nature des contrats
 - Minima contractuel
 - Obligation de résultat

- Lancement du projet

- Etude de faisabilité
 - Définition du projet
 - Maîtrise et respect des réglementations, normes, et pratiques d'usage

- Etudes de conception

- Etude conceptuelle
 - Conception préliminaire
 - Conception détaillée
 - Etudes d'exécution

Les grandes lignes

- **Ingénierie**

- Maîtrise des approvisionnements
 - Maîtrise des fournisseurs
 - CCTP des marchés de travaux
 - Contraintes réglementaires
- Réalisation des travaux
 - Phases
 - Préparation
 - Construction
 - » Sécurité des chantiers
 - Préparation à la mise en service
 - Réceptions
 - » Réception définitive après le « run test »
 - Autorisations réglementaires de mise en service

Les grandes lignes

- **Ingénierie**
 - Exploitation
 - Assistance à la conduite du procédé
 - Exploitation
 - Maintenance
 - Fin de vie des exploitations
 - Réhabilitation
 - Démontage

La structure « labellisatrice »

- **Labellisation par des structures de l'état**
 - Avantages
 - Structures pérennes (ADEME / DRIRE /)
 - Réseau régional avec des moyens importants
 - Services bien connus par les entreprises et leurs clients
 - Inconvénients
 - Limite des compétences
 - Hétérogénéité des prestations à l'échelle nationale

La structure « labellisatrice »

- **Labellisation par le Club Biogaz**
 - Avantages
 - Structures indépendante (ATEE - Club Biogaz)
 - Maîtrise de l'ensemble des thèmes de la méthanisation
 - Association de référence dans le domaine
 - Et maîtrise du domaine
 - Inconvénients
 - Moyens humains à mettre en place
 - Le statut associatif n'offre aucune garantie de pérennité

La structure « labellisatrice »

- **Labellisation par un BE de contrôle indépendant certifié (Bureau Veritas)**
 - Avantages
 - Expérience dans le domaine de la labellisation
 - Gamme complète de service
 - Structure capable de mobiliser des compétences dans le domaine de la labellisation de méthanisation
 - Inconvénients
 - Moyens humains à mettre en place
 - Temps nécessaire à la certification de bureaux indépendants

La structure « labellisatrice »

- **Labellisation par une Association de certification (AFAQ / AFNOR ...)**
 - Avantages
 - Expérience dans le domaine de la labellisation
 - Gamme complète de service
 - Structures indépendantes
 - Structure capable de mobiliser des compétences dans le domaine de la labellisation de méthanisation
 - Inconvénients
 - Moyens humains à mettre en place
 - Temps nécessaire à la certification de bureaux indépendants

La structure « labellisatrice »

- **Labellisation par une structure ad-hoc créée spécifiquement**
 - Avantages
 - Structures par essence parfaitement adaptée
 - Inconvénients
 - Nécessité de mettre des moyens en place
 - Temps de création de la structure

Contrôle et Pérennisation des labels

- **Périodicité de l'attribution**
 - Exemple 3 ans
- **Contrôle périodique de validité**
 - Exemple à mi-attribution (18 mois)
 - Contrôles sous forme d'audit
 - Autoévaluation de l'entreprise à l'aide d'un questionnaire et possibilité de contrôle de validation aléatoire et imprévu
 - Contrôles impromptus uniquement